

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 12/12/2022

Délibération N° 12/12/2022 20

**VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS ANNUELLES**

=====  
L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 6 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Fabienne CAMUS, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER  
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Pierre-Marie SOUILLARD  
M. Alain STEUX  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK  
M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE  
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Afin de permettre à certaines associations d'assurer en début d'année leurs besoins en trésorerie, je vous propose, au nom du Bureau Municipal, de leur verser dès janvier 2023 les avances de subventions suivantes :

ASSOCIATION	Pour mémoire Subvention 2022	Proposition avance Subvention 2023
Association Sports et Loisirs Canoë-Kayak Grand Arras	50 000€	22 500€
Tennis de Table Immercurien	29 500€	13 275€
Comité des Œuvres sociales du personnel communal	73 000€	20 000€
Etoile Sportive St-Laurent-Blangy / Feuchy	33 000€	14 950€
Société Immercurienne Gymnique	29 500€	13 275€

Les subventions définitives attribuées au titre de l'année 2023 seront annexées au budget primitif 2023. »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 13 décembre 2022  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

